



Prairie Regional Council  
Conseil régional des Prairies

# Conseil régional des Prairies 2025

Winnipeg, Manitoba

Du 7 au 9 mai 2025



# Message du président et du directeur du Conseil régional des Prairies

Bonjour à toutes les sections locales d'Unifor dans les Prairies,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional des Prairies 2025 se déroulera au Fort Garry Hotel à Winnipeg, au Manitoba du 7 au 9 mai 2025.

Cette année, nous nous rassemblerons pour discuter en mettant l'accent en particulier sur les grands enjeux qui touchent les membres d'Unifor dans les Prairies par le biais du réseautage et de la collaboration. Les déléguées et délégués auront l'occasion d'explorer, d'apprendre et de contribuer à la poursuite de nos objectifs collectifs.

Nous encourageons toutes les sections locales à soutenir la participation de membres de groupes recherchant l'équité en choisissant une représentation fondée sur l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant des inCapacités, LGBT et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans ou moins) au sein de leur délégation.

Le Conseil régional des Prairies tiendra des élections afin de pourvoir les postes suivants pour le rester du mandat en cours :

- Membre du comité permanent sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille (2)
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1)

L'inscription à ce conseil se fait en ligne. Le nom d'utilisateur et le mot de passe servant à accéder au site d'inscription ont été envoyés à toutes les présidentes et à tous les présidents de sections locales. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée dans un courriel distinct.

Nous sommes impatients de vous accueillir toutes et tous à Winnipeg!

En toute solidarité,



Guy Desforges  
Président du Conseil des Prairies



Gavin McGarrigle  
Directeur de la région de l'Ouest

# Ordre du jour provisoire

## Mardi 6 mai

Rencontre des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional des Prairies à 9 h

## Mercredi 7 mai

Principale assemblée plénière, jour 1 – Ouverture de la séance à 9 h

- Rapport du directeur de la région de l'Ouest
- Rapport du président du Conseil régional des Prairies
- Conférenciers/conférencières
- Mises en candidature
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Événement social du PAEF

## Jeudi 8 mai

Principale assemblée plénière, jour 2 – Ouverture de la séance à 9 h

- Rapport du secrétaire-trésorier du Conseil régional des Prairies
- Conférenciers/conférencières
- Élections
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Événement social

## Vendredi 9 mai

Principale assemblée plénière, jour 3 – Ouverture de la séance à 9 h

- Résolutions et recommandations
- Ajournement en mi-journée



# Inscription

## Inscription des sections locales :

L'inscription se fait en ligne. Pour vous inscrire, rendez-vous au <https://register1.unifor.org>.

L'information nécessaire pour l'inscription a été envoyée aux sections locales au début de l'année. Si vous ne retrouvez pas le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires pour l'inscription, veuillez envoyer un courriel à [registration@unifor.org](mailto:registration@unifor.org) et nous ferons parvenir de nouveau l'information à la présidente ou au président de la section locale. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Rencontre des dirigeantes et dirigeants des sections locales des Prairies - Mardi 6 mai 2025
- Conseil régional des Prairies - Mercredi 7 mai 2025

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez fermer la session et en ouvrir une nouvelle pour sélectionner l'événement suivant à l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes recherchant l'équité) ainsi que des observatrices et observateurs pour le Conseil régional des Prairies de cette année.

La date limite pour l'inscription est le 22 avril 2025.

## Inscription au caucus d'un groupe recherchant l'équité

Une fois votre délégation inscrite au moyen d'une adresse courriel unique pour chaque personne, la participante ou le participant recevra un courriel pour lui permettre de s'auto-identifier et de s'inscrire aux rencontres des caucus de groupes en recherche d'équité. Si une participante ou un participant n'a pas reçu le courriel, veuillez communiquer avec [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org).

## Remarques importantes

Les membres actuels du comité exécutif du Conseil régional des Prairies doivent être inscrits parmi la délégation de leur section locale en tant que déléguée ou délégué.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous avez besoin d'aide pour votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org).

## Rencontre des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional des Prairies

La rencontre des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional des Prairies se déroulera le mardi 6 mai 2025 de 9 h à 15 h dans la salle Provencher.

Les rapports des sections locales doivent être remplis à partir du modèle fourni et envoyés à [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org) en format MS Word

La date limite pour soumettre votre rapport est le 31 mars 2025.

# Délégation et élections

## Désignation des déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et droit de vote au conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des critères suivants :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué
- sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées ou délégués, plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche supplémentaire de 250 membres

Pour obtenir plus d'information, notamment en ce qui concerne les sections locales composées, veuillez consulter les [règlements du Conseil régional des Prairies](#).

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif permanent, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes recherchant l'équité (travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, jeunes travailleuses et travailleurs, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBT).

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme déléguée spéciale ou délégué spécial. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

## Élections

Des élections auront lieu afin de pourvoir les postes suivants pour le reste du mandat d'une durée de trois (3) ans :

- Membre du comité permanent sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille (2)
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1)

Les postes vacants au sein des comités permanents sur l'équité seront pourvus au moyen d'élections par les pairs lors de la réunion de leur caucus de groupe d'équité désigné. Veuillez consulter l'ordre du jour de votre conseil lors de votre inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Pour des renseignements sur les responsabilités des membres du comité exécutif du conseil et des comités permanents, veuillez consulter les [règlements du Conseil régional des Prairies](#).

Les mises en candidatures officielles pour les postes au sein du comité exécutif du Conseil régional des Prairies et du comité permanent (autre que ceux des groupes recherchant l'équité) auront lieu pendant le conseil. Conformément aux règlements (article 5 : Élections) :

... une déléguée ou un délégué qui propose la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration, et toutes les candidates et tous les candidats auront l'occasion de s'adresser aux déléguées et délégués.

Les sections locales qui désirent désigner et appuyer une candidate ou un candidat pour un poste vacant doivent envoyer un courriel à [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org) au plus tard le 15 avril 2025.

# Résolutions

## Résolutions générales

Les résolutions générales que doit examiner le Conseil régional des Prairies doivent être reçues au plus tard 15 jours avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le 22 avril 2025. Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions avant cette date.

## Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 : Modifications des [règlements du Conseil régional des Prairies](#) :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements. »

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 4 avril 2025. Les sections locales recevront un avis comprenant les modifications aux règlements au plus tard le 7 avril 2025.

Vous pouvez envoyer vos résolutions par courriel à [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org).

Veuillez consulter le modèle de résolution inclus dans cette trousse pour une explication claire de formules à utiliser pour rédiger votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



# Hébergement, accessibilité et service de garde d'enfants

## Hébergement à l'hôtel

Les sections locales sont encouragées à tirer profit du tarif négocié pour le Conseil régional des Prairies dans les établissements suivants :

Fort Garry Hotel, 222 Broadway, Winnipeg, MB R3C 0R3

Le tarif par chambre est de 199 \$. Vous pouvez effectuer vous-même votre réservation en communiquant avec l'hôtel par téléphone au 1 888 855-4599 et en mentionnant la rencontre du Conseil régional des Prairies d'Unifor ou encore en utilisant le code de référence QX67H2 afin d'obtenir le tarif en vigueur.

Vous pouvez également utiliser le lien suivant pour effectuer votre réservation en ligne.

[Réservez votre hébergement au tarif de groupe pour le Conseil régional des Prairies en cliquant ici.](#)

La date limite pour les réservations est le 4 avril 2025.

## Accessibilité

Unifor s'engage à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne exigeant des mesures d'accommodation. Envoyez vos demandes relatives à l'accessibilité par courriel à l'adresse [teri.roland@unifor.org](mailto:teri.roland@unifor.org).

## Inscription au service de garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert pendant les activités du Conseil régional des Prairies. Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Ce formulaire doit être retourné dûment rempli au plus tard le 1er avril 2025.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants que vous trouverez dans cette trousse et le retourner par courriel à Laurie Wright à l'adresse [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org).

## Échéances importantes

Échéances importantes pour le prochain Conseil régional des Prairies :

- Rapports pour la rencontre des dirigeantes et dirigeants - 31 mars 2025
- Date limite pour l'envoi d'amendements aux règlements - 4 avril 2025
- Réservation de l'hébergement au Fort Garry Hotel - 4 avril 2025
- Date limite pour les résolutions générales - 22 avril 2025
- Inscription au conseil - 22 avril 2025

Les renseignements de la trousse de convocation, les règlements du Conseil régional et les mises à jour pour cette réunion seront publiés sur [la page du Conseil régional des Prairies 2025 sur le site Web d'Unifor](#).

